



Litige constructeur - acquereur

Par **charlotte**, le **24/02/2012** à **13:58**

Bonjour,rrnrJe suis artisan macon depuis 30 ansrnJ'ai Construit une maison en 2001, les clés ont été remises au client en avril 2001, avec paiement du solde.rnEn mars 2011, le client a déclaré que quelques joints d'une facade partaient, et a demarrait une procedure judiciaire.rnrnMon assurance me dit que la décennale ne rentre pas en compte mais qu'il s'agit de responsabilité contractuelle. rnrnEn janvier 2012, j'ai reçu le resultat du proces, je suis condamné a payer 5000 euros (selon devis fait par le client) car je ne peux pas prouver que je ne suis pas responsable.rnrnPuis je faire appel? Combien cela coute il?rrnrCe n'est pas à l'acquereur de faire la preuve de la responsabilité du constructeur dans le default?rrnrJe vous remercie